

## CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal relatif à la 14<sup>ème</sup> séance du Conseil municipal du mardi 25 avril 2017  
à 20h30

---

Sont présents :	M.	VIRET	Jean-Daniel, Maire
	M.	TASCHINI	Bernard, CA
	M.	FABBI	Daniel, CA
Conseil municipal :	M.	ANKLIN	Dominique
	M.	BEAUVERD	Marcel
	M.	BIEDERMANN	Laurent
	M.	CARTIER	Jean-Jacques
	Mme	CHONG	Laurence
	Mme	CLIVAZ BEETSCHEN	Yvette
	Mme	GATTI	Sonia
	Mme	HURNY	Anne-Catherine, Présidente
	M.	KESTIN	Yaïr
	M.	LAZARO	Pablo
	M.	LUYET	Frédéric
	M.	MÉTAYER	Grégoire
	M.	PAIS	Marco
	M.	RÜEGSEGGER	Gérald
	Mme	SCHIAVO-ABEL	Delphine
	Mme	SCHOPFER SANDOZ	Mylène
	Mme	TOZAR	Marilyne
	Mme	ZOLFANELLI	Mariella
Secrétaire du cm et procès-verbaliste :	M.	MATTI	Aurélien
Excusé :	M.	BASCHY	Marc-André

Séance ouverte à : 20h34  
Séance levée à : 22h22

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 7 mars 2017,
2. Communications du bureau du Conseil municipal,
3. Communications du Conseil administratif,
4. Rapport des commissions et des groupements intercommunaux,
5. Présentation de la délibération concernant l'approbation du rapport des comptes et de la gestion 2016 de la Fondation de la commune de Bellevue pour la construction et la gestion de logements (FLB),
6. Présentation de la délibération concernant l'approbation du tableau de répartition des frais 2016 du Groupement intercommunal de gestion de la construction du Poste de Commandement et d'Intervention des Tuileries (PCI Tuileries),
7. Présentation de la délibération concernant l'approbation des comptes et de la gestion 2016 du Groupement intercommunal Stade Marc Burdet,
8. Présentation de la délibération concernant l'approbation des comptes et de la gestion 2016 du Groupement intercommunal pour la crèche (GIC),
9. Présentation, pour information (art 43 RALAC, lettre f), des comptes 2016 des groupements dont la commune est membre :
  - Groupement Intercommunal du Centre Sportif de la Vigne Blanche (GIVB),
  - Groupement intercommunal de compostage de la Rive Droite (GICORD)
  - Organisation Régionale de Protection Civile de Valavran (ORPC Valavran),
10. Présentation de la délibération concernant l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2016 et les moyens de les couvrir,
11. Présentation des délibérations concernant l'approbation des crédits d'engagement complémentaires 2016 et les moyens de les couvrir,
12. Présentation de la délibération concernant l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2016 de la commune de Bellevue,
13. Résolutions, motions, questions, propositions individuelles,
14. Proposition du Conseil administratif,
15. Divers,
16. Naturalisations ordinaires, huis clos,

Il est 20h34 MME LA PRESIDENTE ouvre cette 14<sup>ème</sup> séance du Conseil municipal et salue la présence de M. LE MAIRE, de MM. les Conseillers administratifs, de Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers municipaux, du secrétaire du Conseil municipal et de la presse.

Elle excuse M. BASCHY.

MME LA PRESIDENTE demande s'il y a des modifications à l'ordre du jour.

Personne ne souhaitant se manifester, MME LA PRESIDENTE entame l'ordre du jour.

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 7 mars 2017,

MME LA PRESIDENTE parcourt page après page le procès-verbal du 7 mars 2017.

*Il est 20h36, M. ANKLIN fait son entrée.*

Sans commentaire de l'assistance, il est procédé au vote pour approbation :

**12 oui, 0 non, 5 abstentions.**

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal,

Au nom des membres du bureau du Conseil municipal, MME LA PRESIDENTE communique les informations suivantes :

- Les membres du Conseil administratif serviront l'apéritif à la population en préambule à la fête du 1<sup>er</sup> août en fin d'après-midi. Un renfort de quelques membres du Conseil municipal n'est pas de refus. Merci aux volontaires de s'inscrire au moyen de la liste qui circule.
- Les conseillers municipaux disponibles et motivés à aider lors de Festibel' (10 et 11 juin) sont invités à s'inscrire sur la liste que M. KESTIN fait circuler.
- Une nouvelle édition du bulletin des communes a été envoyée par Email. Produite par le service de surveillance des communes, elle revient notamment sur l'obligation d'abstention des conseillers administratifs et municipaux qui ont un intérêt personnel direct à l'objet soumis à la délibération.
- Le dimanche 11 juin au centre sportif de Vessy seront organisés le tournoi de pétanque et celui de football des élu-es genevois-es. Plus d'informations sont disponibles sur CMNet, mais l'assemblée est rendue attentive au fait que Festibel' se déroulera ce week-end-là.
- Pour rappel, le samedi 29 avril à 16h15 se déroulera la 40<sup>ème</sup> courses pédestre de Bernex avec la traditionnelle course des élu-es. Tous les détails sont sur CMNet, rubrique information.
- Suite à la demande du bureau à chaque commission de statuer à la prochaine séance agendée sur son intérêt ou non à faire tenir un fil rouge / une main courante, merci au moment des rapports de mentionner la décision prise.
- Tous les conseillers municipaux trouveront à leur place un pin's représentant l'écusson communal. L'objectif est de rendre reconnaissable les représentants de Bellevue lors de séances avec d'autres communes par exemple. Il est laissé le soin à chacun d'arborer cet écusson aux occasions opportunes.
- Lors de la prochaine séance du Conseil municipal, le mardi 16 mai, l'assemblée procèdera à l'élection des membres du bureau, aussi, les groupes politiques sont invités à préparer de noms de candidats à cette occasion.
- Divers documents personnels ou individuels sont disponibles sur les tables.

### 3. Communications du Conseil administratif.

MME LA PRESIDENTE transmet la parole à M. LE MAIRE.

M. LE MAIRE transmet la parole à M. TASCHINI qui communique les informations suivantes :

Les Arrêtés du Département présidentiel promulgués suite aux décisions du Conseil municipal du 7 mars sont :

- 25 avril – vidéosurveillance au parking des Chânats.
- 25 avril – vidéosurveillance au centre scolaire et à l'esplanade Gitana.
- 25 avril – crédit de F 350'000.- pour diverses études à Champ-du-Château.

Le délai référendaire est arrivé à son terme et les décisions sont par conséquent applicables pour le règlement de prévoyance pour les Exécutif ainsi que le crédit y relatif.

Pour la Fondation, le comité s'est réuni à fin mars pour valider les comptes et le rapport d'activité qui ont été transmis préalablement à la présente séance. Les écarts de loyers pour les appartements des allées de la route de Lausanne sont importants et la discussion a porté sur l'opportunité de les lisser ce qui a été abandonné. L'opération s'effectuera au fur et à mesure que les opportunités se présenteront.

Le projet des Tuilots est en attente de l'autorisation de construire. L'office du logement réexamine les tableaux financiers transmis. L'objectif d'obtenir l'autorisation à fin mai semble de moins en moins réalisable.

La Fondation se doit, en qualité d'institution de droit public, de stocker ses documents informatiques en Suisse. Elle est désormais en parfaite conformité.

Le Club des Bellevistes a tenu son assemblée générale lors de laquelle le comité a été renouvelé. M. TASCHINI en profite pour remercier l'ancienne Présidente, Mme SCHIAVO-ABEL, ici présente.

Enfin, les communes sont actuellement consultées au sujet d'un nouveau concept opérationnel au niveau cantonal des pompiers tant professionnels que volontaires. L'association des communes genevoises devra certainement se prononcer avant l'été. Il n'est pas impossible que le sujet revienne lors d'une prochaine séance.

M. TASCHINI ayant terminé avec ses communications, il repasse la parole à M. LE MAIRE.

M. LE MAIRE le remercie et passe la parole à M. FABBI qui transmet les informations suivantes :

- Tout d'abord il présente ses excuses pour son retard à la présentation de l'état d'avancement du plan directeur communal qui a précédé la présente séance mais il avait l'assemblée générale de la banque cantonale dont la commune est actionnaire.
- Les abords du lac sur les parcelles des 316 et 318 route de Lausanne ne peuvent pour l'instant pas être aménagés car la CMNS (la commission des monuments, de la nature et des sites) s'y oppose. Les discussions vont être menées mais les travaux ne pourront avoir lieu que l'année prochaine étant entendu que des travaux lacustres sont nécessaires et que ces derniers ne peuvent avoir lieu qu'en période hivernale, lorsque le lac est au plus bas. Le Conseil administratif a toutefois décidé de rendre la partie herbeuse accessible cet été. Quelques petits aménagements restent à être effectués en matière de sécurisation. Les garages ont été démolis lors d'un exercice de la Protection civile ce qui a engendré une économie appréciable de F 32'000.-. S'agissant des bâtiments, un employé communal occupe temporairement le studio du chalet, l'association Tous en jeux occupe le rez-de-chaussée et est en train de développer une escape game qui sera ouverte dès le 10 juin lors de Festibel' et qui sera exploitée jusqu'à la démolition. Pour la maison au 316,

il est question de la louer pour quelques mois.

- Au bout du chemin de la Chênaie côté Genève, il reste quelques finitions mais qui ont été reportées à cause de la promotion immobilière avec laquelle il y a des problèmes de coordination.
- L'aménagement de mobilité douce entre la route de Rennex et la route de Collex le long de la route des Fayards et de l'autoroute devrait être réalisé à l'été.
- L'agrandissement du cimetière devrait être réalisable très prochainement.
- La déchetterie au chemin de la Chênaie subit un léger contretemps lié à l'un des signataires. Cet objet doit encore faire l'objet de menues discussions avec le comité du Coin de terre.
- Le comité stratégique de la traversée du lac, dont M. FABBI fait partie, se réunira le 20 juin.
- Une habitante a adressé un message dont il est fait lecture d'un extrait :

*Mesdames, Messieurs,*

*Les belles choses doivent aussi être relevées, n'est-ce pas ? Aussi, mille merci aux jardiniers de la commune qui s'occupent des espaces fleuris et les entretiennent. C'est un magnifique plaisir pour les yeux que de voir et d'apprécier ces merveilleuses décorations florales.*

- L'arrondissement de l'Etat-civil risque de connaître un petit chamboulement. En effet, suite à des changements au sein du personnel de l'Etat-civil de Versoix-Céligny, la Commune de Versoix envisage de se rallier au groupement dont Bellevue fait partie. Il y aura probablement de plus amples renseignements à l'automne.
- Un véhicule SIG tourne sur la commune ces temps pour examiner la conformité de l'installation de gaz sur le territoire communal.
- Un engagement à durée déterminée aux services extérieurs vous a été annoncé, il s'agit de M. Olivier DELOR qui a commencé le 15 du mois passé.
- Mme D'ALFONSO a présenté sa démission. Un extrait de sa lettre datant de la veille, adressée à Mme ALBANESE, est lue à l'assemblée :

*Par la présente et conformément à notre discussion de ces dernières semaines, je résilie mon contrat de travail du 1<sup>er</sup> décembre 2009 et son avenant du 29 novembre 2013 avec effet au 31 juillet 2017.*

*Enrichissant sur le plan professionnel et personnel, les années passées à travailler pour la commune de Bellevue m'ont apporté beaucoup de satisfaction. Je profite de ce courrier pour remercier une fois encore l'attention que tu as toujours porté aux employés de la Mairie.*

M. FABBI ayant terminé avec ses informations, M. LE MAIRE le remercie et transmet ce qui suit :

- Au sujet de Champ-du-Château, l'entreprise qui s'implantera sur le site a tenu conférence de presse ce jour. Il s'agit de la banque genevoise Lombard Odier. Le Conseil administratif était présent avec les promoteurs, les constructeurs, M. Pierre MAUDET, Conseiller d'Etat, et des représentants de la banque parmi lesquels M. Patrick ODIER. Il est à relever l'efficacité et la vitesse avec laquelle s'est déroulé ce processus. Anecdote intéressante à relever, M. Edmond ODIER, grand-père de Patrick ODIER actuel membre de Lombard Odier, a été Maire de la commune entre 1931 et 1937. Il avait succédé à Frédéric RILLIET, dont les héritiers ont été jusqu'à la vente à Lombard Odier les propriétaires des parcelles de Champ-du-Château.

- Le 22 mars, une séance avec l'office cantonal des bâtiments a permis à l'Exécutif communal après discussion d'indiquer son refus d'un parking à camions pour forains sur le territoire communal.
- L'Etat a exprimé son entrée en matière concernant le transfert de propriété Commune-Canton des routes de Vireloup et de Colovrex. Les discussions suivront notamment en lien avec la route de Collex.
- Une séance de la commission sociale du groupement des communes de la rive-droite du lac s'est déroulée le 10 mars. Il a été question de communication et plus spécifiquement de l'éventuel soutien à la Léman Bleu télévision par le biais d'une émission consacrée à la rive-droite.
- Le 23 mars ont eu lieu les promotions citoyennes avec la traditionnelle sortie bowling et repas pizza. La fréquentation a été bonne avec 13 à 14 jeunes ce qui confirme bel et bien le maintien de cet évènement dans l'agenda communal.

MME LA PRESIDENTE remercie l'Exécutif pour son intervention et poursuit l'ordre du jour.

#### **4. Rapport des commissions et des groupements intercommunaux.**

MME LA PRESIDENTE énumère une à une les séances de commissions qui se sont réunies et demande qui souhaite rapporter :

GIVB centre sportif / <b>13 mars</b>	(Mme TOZAR ou M. PAIS)
GIC crèche / <b>15 mars</b>	(M. RÜEGSEGGER)
Aménagement Pdcom / <b>15 mars, 4 et 11 avril</b>	(M. ANKLIN)
Aménagement / <b>28 mars</b>	(M. ANKLIN)
Culture et loisirs / <b>21 mars</b>	(M. BIEDERMANN)
Groupe DD / <b>29 mars</b>	(M. KESTIN)
GLRD / <b>30 mars</b>	(M. ANKLIN)
Bâtiments et travaux publics / <b>3 avril</b>	(M. BASCHY)
Sociale / <b>5 avril</b>	(M. RÜEGSEGGER)

M. KESTIN rapporte pour les instances du développement durable et souligne que l'objectif consiste à inciter chaque représentant du groupe à faire preuve d'initiative et à donner l'impulsion pour que les commissions reprennent les actions des fiches d'Agenda 21.

Il demande aux membres de cette instance de bien vouloir faire part de tout commentaire au sujet du règlement sur la gestion des déchets d'ici à la séance suivante, soit le 24 mai.

Enfin, le processus Boussole 21 a été envisagé pour le bâtiment situé sur les parcelles des 316 et 318 route de Lausanne, à l'instar de ce qui avait été entrepris pour le bâtiment parascolaire.

M. RÜEGSEGGER rapporte tout d'abord très brièvement pour le groupement pour la crèche pour dire que ce sont les comptes 2016 qui ont monopolisé les débats. Il n'y a rien de notable à signaler.

M. RÜEGSEGGER termine son intervention avec le rapport de la commission sociale du 5 avril lors de laquelle M. LE MAIRE a invité l'association genevoise pour le développement communautaire (AGDC) à faire une présentation au sujet des enjeux de l'intégration d'éléments clés pour les aînés. La remise en question de ce qui semblait acquis a passablement abasourdi les commissaires présents. Il en découle le fait qu'il n'y a pas eu de décision prise ce soir-là sur cette question.

L'accueil préscolaire va être mis en œuvre et de sincères remerciements vont à M. LE MAIRE pour la poursuite de ce projet qui sera porté à la prochaine séance de commission des Finances.

M. ANKLIN rapporte pour la commission d'aménagement qui s'est réunie quatre fois dont trois fois pour le plan directeur communal. Une présentation de l'état d'avancement a été faite avant la présente séance par les mandataires. Pour de plus amples renseignements, une séance publique est prévue le 17 mai. Il y a encore un peu de travail mais Bellevue a de l'avance sur bien d'autres communes de la rive-droite alors que le délai imparti est fixé au printemps 2018.

*Il est 21h08, M. PAIS s'en va.*

Le Directeur de l'aéroport s'est déplacé en personne pour présenter l'état d'avancement du PSIA (Plan sectoriel de l'infrastructure aéroportuaire) qui impacte directement sur la possibilité dans les communes riveraines de construire et notamment des immeubles de logement. Canton et Confédération sont actuellement en désaccord.

Une présentation sur le projet de réaménagement du verger antique dans le secteur des Grands-Champs a été faite. Diverses propositions ont été émises telles que des potagers urbains et des espaces de jeux par exemple.

*Il est 21h10, M. PAIS est de retour.*

La problématique de la liaison de mobilité douce du chemin de la Glaise direction Genève a été soulevée. L'idée de la commission réside dans le fait que la voie côté Jura soit dévolue aux cyclistes et celle côté lac aux piétons.

La commission a préavisé favorablement le rachat de parcelles de l'office fédéral des routes à proximité de la gare des Tuileries.

La stratégie d'aménagement intercommunal est une idée inédite sur Genève et fait office de projet pilote. Le processus est certes tardif pour Bellevue.

Il a été question de l'image directrice Planet-Vengeron. A ce stade, impossible d'en dire plus.

Enfin, M. ANKLIN rapporte pour le groupement des législatifs de la rive-droite où la commune de Collex-Bossy n'est pas toujours représentée et celle de Céligny jamais ce qui, à son sens, est très dommage.

Une discussion a porté sur le fait de proposer à l'ACG un débat contradictoire au sujet du désenchevêtrement entre Canton et Communes mais M. ANKLIN est perplexe quant aux chances de succès de cette suggestion.

Il a aussi ici été question du PSIA pour lequel il faut souligner que l'aérien n'est pas le seul domaine concerné en termes de mobilité.

Enfin, il revient sur un point d'Aménagement avec le Plan directeur cantonal 2030 et la parcelle AIGROZ le long de la route de Valavran dont il a été question au sujet d'un report de droit à bâtir. La commission s'est déterminée défavorablement.

MME LA PRESIDENTE demande ce qui a été discuté au sujet des routes notamment au niveau de Versoix ce à quoi M. ANKLIN répond que le sujet des grands chantiers a été abordé. Il y a de grandes craintes quant aux impacts négatifs qu'aura le cumul de ces opérations sur la circulation routière.

Personne ne désirant plus rapporter, MME LA PRESIDENTE poursuit l'ordre du jour de la séance.

5. **Présentation de la délibération concernant l'approbation du rapport des comptes et de la gestion 2016 de la Fondation de la commune de Bellevue pour la construction et la gestion de logements (FLB).**

MME LA PRESIDENTE donne la parole à M. TASCHINI qui précise que les documents sont à disposition à l'exception du rapport des réviseurs qui doit encore être fourni aux membres du Conseil municipal.

Il résume les faits marquants de l'année 2016 mentionnés dans le rapport, à savoir la constitution du nouveau conseil (au 1<sup>er</sup> janvier 2016), le projet des Tuilots et le changement, à satisfaction, de la régie. Pour ce dernier aspect, c'est un appel d'offre qui a permis d'attribuer le mandat, ce qui, il y a quelques années en arrière, avait déjà été fait. La Fondation avait été pionnière en la matière. M. TASCHINI remercie M. RÜEGSEGGGER pour l'efficacité de son suivi.

En termes de comptes, la Fondation parvient à constituer des réserves ce qui est important pour mener à bien des projets tels que les Tuilots ou d'autres à venir en cas d'opportunité.

M. ANKLIN demande si les points suivants seront renvoyés en bloc en commission des Finances.

MME LA PRESIDENTE l'envisage ainsi et demande si quelqu'un aurait une quelconque opposition. Ne constatant que personne ne se manifeste, le renvoi sera demandé en bloc des points 5 à 12.

M. TASCHINI procède dès lors à la présentation qu'il a préparée et pour laquelle des graphiques et quelques explications sont projetées pour l'assistance.

Tout d'abord, c'est l'évolution des impôts des personnes physiques qui est décrite entre 2004 et 2016. Alors qu'il y a eu une progression relativement constante lors de cette période, en 2016 (et ce même sans tenir compte de l'année 2013) on retombe aujourd'hui au niveau de perception d'il y a 10 ans en arrière. En une année, la diminution est sensible puisque l'on passe de F 10.8 à 5.7 millions. Les prévisions économiques donnaient un indice mais l'ampleur a provoqué une rencontre avec M. DAL BUSCO, Conseiller d'Etat en charge des impôts. Aussi, cela nécessite une explication sur la perception des impôts :

L'estimation de l'impôt 2016 est effectuée sur la base des éléments concernant l'année fiscale 2015 et d'hypothèses de croissance pour 2016.

Les éléments concernant 2015 exploitent plusieurs sources d'information :

- les bordereaux déjà notifiés;
- les déclarations reçues avant validation définitive;
- les bordereaux précédents lorsque la déclaration n'est pas encore reçue.

La fiabilité des chiffres dépend du nombre de bordereaux notifiés.

L'administration fiscale tient compte de l'année en cours mais aussi les années précédentes.

Il en résulte que pour l'administration fiscale cantonale, la diminution est durable.

Il est toutefois à noter que l'impact de Lombard Odier sur la fiscalité ne sera pas négligeable mais cet effet ne se fera sentir qu'à l'horizon 2023, au mieux.

Les raisons qui expliquent un résultat positif en 2016 alors même que les estimations prévoyaient de manière prudente F 8'550'000 d'entrées au budget par rapport aux estimations de l'administration cantonale (et par conséquent engendrant un solde négatif de F 2'787'018.-) sont simples puisque la

compensation se situent au niveau de :

• La dissolution de provisions pour un total de :	F	2'318'760.-
– sur perte de reliquat de	F	1'422'502.-
– sur la production estimée de	F	896'285.-
• Revenus supplémentaires autres impôts de	F	73'624.-
• Economies sur les charges	F	448'413.-

Les amortissements complémentaires ont malgré tout pu être enregistrés tels que prévus au budget.

L'évolution des charges monte de manière linéaire depuis dix ans ayant passées de moins de F 6 millions à plus de F 10 millions (sans les amortissements complémentaires). Le message que M. TASCHINI veut faire passer c'est la prudence et demande à penser à être économe.

M. RÜEGSEGGER relève que l'exposé a commencé par décrire les revenus sur impôts des personnes physiques sans mentionner les personnes morales. De plus, un facteur est encore à prendre en compte, celui de la rétroactivité de la perception de la fiscalité. Que ce soit la perception d'impôts des personnes physiques ou morales, l'administration cantonale continue à percevoir des montants 8 ans après la notification. Il faut prendre en compte ces versements complémentaires. Par ailleurs, M. LE MAIRE a mentionné ce jour-même dans la presse l'amélioration de l'ordre de 20% de la perception des impôts en citant les chiffres 2015. Tous ces paramètres viennent s'ajouter à cette situation. Il est peut-être maladroit de citer des chiffres qui peuvent aiguïser les appétits des communes qui, au niveau de la péréquation, ont des velléités d'en demander encore plus.

M. TASCHINI précise que pour la péréquation – pour prendre l'exemple des rentrées exceptionnelles de 2013 – elles sont constatées en 2014 et l'effet sur la péréquation se fait encore l'année suivante, soit en l'espèce en 2015. Aussi, d'une contribution ordinaire de l'ordre de F 300'000-400'000.-, la commune est passée à F 5 millions. L'évolution des charges et la diminution des rentrées fiscales sont des tendances. De plus amples détails seront présentés en commission des finances.

M. ANKLIN partage l'analyse de son préopinant quant à la vigilance. Toutefois il indique que les personnes morales n'apparaissent pas dans le graphique présenté au début de la présentation mais quelle figurent par la suite ce qui rend difficile l'exercice de comparaison. Il souligne en outre que la commune n'est pas dans une situation déficitaire. Bien que moins favorable, la situation n'est pas catastrophique.

M. FABBI rappelle que l'année passée F 13 millions ont été investis, qu'il y a eu des acquisitions foncières et ce sans emprunter un seul franc. Le patrimoine financier n'est pas impacté de dettes. Il rappelle que pendant quelques années, il risque d'y avoir un retour à la normale, et que comparativement à d'autres communes genevoises qui doivent faire appel à la péréquation, Bellevue s'en sort bien, sa base étant solide.

M. ANKLIN pondère en relevant que la dette communale a augmenté de F 1.3 millions (ayant passée de F 7.9 à 9.2 millions). Le montant reste raisonnable car en dessous d'un exercice annuel. En résumé, si on ajoute notamment la dissolution de provisions, il s'agit de faire un peu attention sans pour autant être alarmiste.

M. FABBI rappelle que l'augmentation de la dette a permis de financer la Fondation communale.

M. ANKLIN demande quel est le délai pour poser des questions avant la commission des Finances.

M. TASCHINI lui répond que cette année la fête du travail se situant lundi prochain, il s'agira de donner un maximum de questions dès que possible puisqu'après le week-end il n'y aura que mardi pour procéder aux investigations. De plus, de nombreux documents ont été mis à disposition.

6. **Présentation de la délibération concernant l'approbation du tableau de répartition des frais 2016 du Groupement intercommunal de gestion de la construction du Poste de Commandement et d'Intervention des Tuileries (PCI Tuileries),**

*Voir point 5 de l'ordre du jour.*

7. **Présentation de la délibération concernant l'approbation des comptes et de la gestion 2016 du Groupement intercommunal Stade Marc Burdet,**

*Voir point 5 de l'ordre du jour.*

8. **Présentation de la délibération concernant l'approbation des comptes et de la gestion 2016 du Groupement intercommunal pour la crèche (GIC),**

*Voir point 5 de l'ordre du jour.*

9. **Présentation, pour information (art 43 RALAC, lettre f), des comptes 2016 des groupements dont la commune est membre :**

- **Groupement Intercommunal du Centre Sportif de la Vigne Blanche (GIVB),**
- **Groupement intercommunal de compostage de la Rive Droite (GICORD)**
- **Organisation Régionale de Protection Civile de Valavran (ORPC Valavran),**

*Voir point 5 de l'ordre du jour.*

M. TASCHINI précise que tous ces comptes ont déjà été adoptés par les entités spécifiques.

10. **Présentation de la délibération concernant l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2016 et les moyens de les couvrir,**

*Voir point 5 de l'ordre du jour.*

11. **Présentation des délibérations concernant l'approbation des crédits d'engagement complémentaires 2016 et les moyens de les couvrir,**

*Voir point 5 de l'ordre du jour.*

M. TASCHINI précise que cette délibération est prise depuis l'année passée et porte sur les dépassements des investissements avec une liste exhaustive.

12. **Présentation de la délibération concernant l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2016 de la commune de Bellevue,**

*Voir point 5 de l'ordre du jour.*

L'assemblée n'ayant plus de remarque, MME LA PRESIDENTE demande qui approuve le renvoi des points 5 à 12 de la présente séance en commission Finances et Administration communale :

**17 oui, c'est l'unanimité**

**13. Résolutions, motions, questions, propositions individuelles.**

Personne ne demandant la parole à ce point, MME LA PRESIDENTE poursuit l'ordre du jour.

**14. Proposition du Conseil administratif.**

La parole est transmise à M. LE MAIRE qui dit que le Conseil administratif n'a pas de proposition.

**15. Divers.**

MME LA PRESIDENTE demande s'il y a des points divers.

Mme GATTI revient sur la question de la sécurisation du bord du lac et plus spécifiquement de la buvette. Elle salue la présence de barrières le long de la terrasse de la buvette mais constate toutefois que la sécurisation n'a pas abouti conformément aux discussions entreprises en commission. En effet, le côté route du bâtiment de la buvette reste dangereux à son sens et il avait été question de placer des entraves pour que les piétons ne se précipitent pas sur la piste cyclable.

M. FABBI répond que les barrières ont effectivement été placées la saison passée et que s'agissant de la traversée entre les modules de la buvette, le département cantonal s'est opposé à la demande formulée par la commune sous prétexte que des barrières en épingle pourraient constituer un danger supplémentaire pour les cyclistes. La question sera reprise au niveau de l'aménagement de la route de Lausanne mais elle est restée compliquée à régler.

Mme GATTI demande aussi dans ce secteur où en est la question du déplacement de la fontaine.

M. FABBI s'engage à faire un retour plus complet sur les menus aménagements de cette zone mais précise que compte-tenu de sa taille restreinte, les aménagements ont été bien gérés. Il n'y a pas eu d'accident, du moins pas à la connaissance de la Mairie.

Mme GATTI remercie pour ces précisions et suggère que la question soit renvoyée en commission sécurité.

Mme GATTI se réjouit de l'arrivée annoncée ce jour de la banque Lombard Odier et demande si la question des surfaces d'utilité publique a été traitée.

M. FABBI répond qu'à ce jour le PLQ (plan localisé de quartier) est entré en force et des contacts ont déjà été pris et le travail amorcé.

M. VIRET précise qu'une étude a été demandée au SRED (service de la recherche en éducation) en ce sens. Le bilan a été reçu ce jour et il s'agira prochainement d'en rediscuter.

M. TASCHINI indique que les discussions ont été engagées mais que les rencontres avec ce groupe ont encore été très peu nombreuses. Maintenant que la chose est devenue publique, les discussions vont pouvoir aller de l'avant. La question de la qualité du site et de ses aménagements à venir ont été souvent cités ce qui gage d'une belle réalisation qui se veut un quartier plein de vie.

M. FABBI précise encore que les objectifs sont ambitieux. Il y aura très vite une mise au concours et en 2022 le groupe fêtant ses 225 ans, il s'agirait que le déménagement n'ait pas lieu plus tard. Pour la Commune, cela engendrera une surcharge incontestable et conséquente de travail.

M. MÉTAYER relève que sur CMNet figure un document adressé aux membres du Conseil municipal contre TISA (Trade in Services Agreement, soit en français Accord sur le Commerce des Services) et il souhaiterait de plus amples renseignements.

MME LA PRESIDENTE précise que ce courrier est parvenu en mairie entre la séance du bureau et la présente séance. Il est convenu que ce courrier sera remis à disposition pour la prochaine séance.

M. ANKLIN relève que cette année la fête des voisins se déroulera le vendredi 19 mai et invite chacun à réserver la date.

MME LA PRESIDENTE indique que des tickets gratuits de sortie au parking souterrain Gitana sont disponibles auprès de M. MATTI.

MME LA PRESIDENTE remercie la presse et l'invite à sortir afin de permettre au Conseil de délibérer à huis clos.

**16. Naturalisations ordinaires, huis clos,**

Traitement de cinq dossiers.

*MME LA PRESIDENTE lève la séance à 22h22*

Ami 27.04.17

Anne-Catherine HURNY  
Présidente

Aurélien MATTI  
Secrétaire

Sonia GATTI  
Vice-présidente